

Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Lundi 4 juin 2018

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 4 juin 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Denis Marion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 7.1 Suivi des différents comités;
 - 7.2 Entrevue en direct avec CJSO pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste;
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
 - 8.1 Présentation du règlement numéro 455-18-011 modifiant le règlement 455-17 concernant le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville;
9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - mai 2018;
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
 - 10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - mai 2018;
 - 10.2 Offre de services professionnels d'Enviro5 pour le nettoyage, l'alésage et l'inspection d'une conduite;
 - 10.3 Formulaire d'engagement et frais de déplacement du réseau Télébec;
 - 10.4 Frais d'analyse et frais de déplacement du réseau de Cablevision du Nord du Québec;
 - 10.5 Offre de services professionnels pour la planification des interventions - Programme triennal 2019-2021;
 - 10.6 Offre de services pour refaire la toiture à l'usine d'épuration des eaux usées;
11. **ADMINISTRATION**
 - 11.1 Présentation des comptes à payer du mois de mai 2018;
 - 11.2 Offre de services pour l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 juin 2018**

3549

- 11.3 Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 11.4 Demande d'autorisation de passage pour l'évènement cycliste le Tour CIBC - Charles-Bruneau;

- 12. Période de questions;
- 13. Affaires nouvelles;
- 14. Questions diverses;
- 15. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2018-06-074 **2. Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-06-075 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 7 mai 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 7 mai 2018 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

- Chèque de 480 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec représentant notre part de ristourne pour l'exercice financier 2017. (106-100);
- Chèque de 4 754.72 \$ de Finances Québec en remboursement de taxes municipales 2018 dans le cadre de MAPAQ. (208-150);
- Chèque de 6 012.02 \$ de Revenu Québec représentant le remboursement de la TVQ 2017. (11.9.8/01);
- Chèque de 6 666 \$ de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre pour la répartition uniformisée des pertes d'eau 2017. (114-245)

CORRESPONDANCE

1. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** : Approbation de notre requête visant à reporter la date limite de réalisation du projet dans le cadre du projet FEPTEU. (208-141);
2. **M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL** : Courriel de Nicolas Boursier, coordonnateur à la sécurité incendie et civile, nous informant sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes. (114-241 & 503-000); transmission des règlements no 284-18 relatif aux modalités de publication des avis publics de la MRC et 285-18 établissant les règles d'utilisation à l'égard de la piste cyclable régionale. (114-241); transmission d'un projet de règlement no 32-18 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC, incluant la version projet du document sur la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation municipale d'urbanisme concernée. (114-241); - transmission du règlement d'emprunt no 283-18 de 836 000\$. (114-241); courriel de Véronique Massé concernant le soutien financier aux municipalités offrant des cours aux aînés. (114-241 & 803-140); communiqué concernant le dépôt des états financiers 2017. (114-241); communiqué nous présentant le bilan de Mission Réduction après 1 an de compostage. (114-241); communiqué concernant la caractérisation des bandes riveraines. (114-241); présentation du bilan des réalisations 2017 de la MRC de Pierre-De Saurel. (114-241);
3. **R.I.P.I.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018. (114-245);
4. **R.A.R.C.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2018. (114-245); - Rapport de la répartition uniformisée des pertes d'eau 2017. (114-245);
5. **AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION QUÉBEC** : État de compte en date du 26 avril 2018 du programme de crédit de taxes foncières agricoles. (208-150);
6. **SERVICE CANADA** : Informations concernant le programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019. (803-140);
7. **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC** : Lettre nous informant de nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route. (601-122);
8. **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE** : Présentation du nouvel outil d'autodiagnostic municipal sur la préparation aux sinistres. (503-100);
9. **A.D.M.Q.** : Revue infolettre. (114-300);
10. **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS** : Appel de candidatures pour le prix Elsi-Gibbons. (114-300); bulletin contact. (114-300); communiqué nous informant que la FQM veut lutter contre la concentration des activités économiques et gouvernementales. (114-300); informations sur l'entrée en fonction d'une nouvelle coordonnatrice et conseillère en régime d'assurance collective de FQM Assurances. (303-140);
11. **U.M.Q.** : Communiqué concernant l'assemblée générale 2018 du Caucus des grandes villes de l'UMQ. (114-300); communiqué sur la conférence de presse Pré-assise. (114-300); communiqué nous informant des nominations faites lors de leur réunion du 16 mai 2018. (114-300);

12. **VILLE DE SAINT-JOSEPH DE SOREL** : Invitation au tournoi de golf du 7 septembre 2018. (114-300);
13. **OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES** : Envoi de matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées. (114-400);
14. **REVENU QUÉBEC** : Formulaire de demande de remboursement de la TVQ. (208-150);
15. **ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LEFEBVRE** : Lettre de remerciements pour notre appui financier pour les Galas Coup de cœur. (207-131);
16. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL** : Résolution no 15-05-95 par laquelle la municipalité nous donne un préavis de 6 mois pour mettre fin à son entente dans le dossier de la ressource humaine en loisirs. (401-130);
17. **FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-AIMÉ** : Lettre concernant la vente du presbytère, plus particulièrement l'arpentage des deux terrains. (705-130);
18. **MADAME FRÉDÉRIQUE ALLAMAND** : Lettre recommandée dans laquelle la propriétaire nous demande de procéder à la réparation du trottoir devant son entrée. (705-130).

5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

6. Rapport du maire

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de résumer aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2017

Les états financiers 2017 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017. Ils ont été vérifiés par la firme Hébert Marsolais inc., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2017 un surplus de 16 089 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 juin 2018

3552

	Réalisation 2017	Budget 2017
Revenus		
Taxes	576 764 \$	568 915 \$
Compensation tenant lieu de taxes	16 366	15 233
Transferts	41 769	114 073
Services rendus	58 322	57 057
Imposition de droits	11 533	14 219
Amendes et pénalités	576	
Autres revenus d'intérêts	12 104	19 108
Autres revenus	24 021	86 300
TOTAL DES REVENU	741 455 \$	874 905 \$
Charges		
Administration générale	194 710	211 304
Sécurité publique	96 444	93 654
Transport	86 045	110 029
Hygiène du milieu	148 658	184 553
Santé et bien-être	4 964	6 000
Aménagement, urbanisme et développement	42 284	91 671
Loisirs et culture	42 905	41 518
Frais de financement	35 493	37 127
TOTAL DES CHARGES	651 503 \$	775 856 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	89 952	99 049
l'exercice avant conciliation à des fins fiscale		
Conciliation à des fins fiscales		
Remboursement de la dette à long terme	(84 507)	(119 386)
Affectation		
Activités d'investissement		(13 500)
Excédent de fonctionnement affecté	19 640	19 640
Réserves financières et fonds réservés	(8 996)	14 197
Excédent (déficit) de fonctionnement	16 089 \$	0 \$

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité du Village de Massueville par l'intermédiaire du site Web municipal.

Denis Marion

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités.

Rés. 2018-06-076 **7.2 Entrevue en direct avec CJSO pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste** (c.c. |207-120)

Comme par les années passées, l'équipe de CJSO 101,7 FM diffusera une émission spéciale en direct de sous la Halle, le jeudi 21 juin prochain, dans le cadre des festivités de la Fête nationale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de publicité de CJSO 101,7 FM qui diffusera une émission spéciale en direct de sous la Halle dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec, le jeudi 21 juin 2018, de 16h à 18h, au coût de 205 \$ plus taxes pour 12 messages de 15 secondes chacun. Montant disponible au poste budgétaire « *Publicité et information* » (02-130-00-340-00).

Adopté à l'unanimité

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

8.1 Présentation du règlement numéro 455-18-01 modifiant le règlement 455-17 concernant le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville (c.c. |105-131)

ATTENDU QUE l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un tel programme de revitalisation, il est permis d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles que le Conseil identifie dans son règlement;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de stimuler la construction sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion, avec demande de dispense de lecture, a été régulièrement donné lors de la séance tenue le 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

Article 1. Secteurs visés

Le programme de revitalisation est créé à l'égard des secteurs identifiés aux plans A et B (territoire d'application pour le crédit de taxes des nouvelles constructions résidentielles et pour les projets commerciaux et industriels) annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2. Conditions d'admissibilité pour le secteur résidentiel

- a) Le programme de revitalisation s'applique à l'égard de toute nouvelle construction principale résidentielle et **multilogements** ainsi qu'à l'égard de toutes nouvelles constructions résidentielles et **multilogements** vendus;
- b) Le programme de revitalisation ne s'applique pas aux travaux d'entretien et de réparation;
- c) Lorsque la nature de l'activité est mixte, seule la portion de l'immeuble où sont exécutées des activités résidentielles peut bénéficier des avantages définis par le programme.
- d) Les immeubles qui sont la propriété des gouvernements fédéral ou provincial ne peuvent bénéficier du présent programme.
- e) Toutes les taxes municipales imposées sur l'immeuble où est situé le bâtiment résidentiel pour tout exercice financier précédent celui au cours duquel le crédit est accordé, ainsi que toute somme due à la municipalité par le propriétaire du bâtiment résidentiel, doivent être acquittées avant que le crédit de taxes ne soit accordé.
- f) Le permis de construction doit être délivré entre le 1er juin 2017 et le 30 juin 2019.

L'application du règlement est rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- a) Seuls les nouveaux établissements sont admissibles, et ce, uniquement pour les interventions identifiées au paragraphe b). On considère qu'il s'agit d'un nouvel établissement lorsqu'il y a changement d'administration ou changement d'usage.
- b) Le programme de revitalisation s'applique à l'égard de :
 - toute nouvelle construction principale de type commercial ou industriel;
- c) Lorsque la nature de l'activité est mixte, seule la portion de l'immeuble où sont exécutées des activités commerciales peut bénéficier des avantages définis par le programme.
- d) Le programme de revitalisation ne s'applique pas aux rénovations, travaux d'entretien ni aux travaux touchant les bâtiments accessoires.
- e) Les immeubles qui sont la propriété des gouvernements fédéral ou provincial ne peuvent bénéficier du présent programme.
- f) Toutes les taxes municipales imposées sur l'immeuble où est situé le bâtiment résidentiel pour tout exercice financier précédent celui au cours duquel le crédit est accordé, ainsi que toute somme due à la municipalité par le propriétaire du bâtiment résidentiel doivent être acquittées avant que le crédit de taxes ne soit accordé.
- g) Le permis de construction doit être délivré entre le 1^{er} juin 2017 et le 30 juin 2019.

Les travaux doivent être exécutés dans un délai maximal de 12 mois suivant l'émission du permis.

ARTICLE 4. AIDE FINANCIÈRE

Dans le cadre du programme de revitalisation, la municipalité accorde, par le présent règlement, un crédit de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières des immeubles résultant de leur réévaluation après la fin des travaux, le tout suivant les conditions énumérées ci-dessous :

- a) Le crédit de taxes pour une résidence est accordé pour une durée de trois (3) ans et de cinq (5) ans pour les multilogements de 4 logements et plus à compter de l'année suivant la date inscrite sur le certificat de réévaluation émis par l'évaluateur.
- b) Le crédit de taxes correspond à 100% de la différence entre le montant de la taxe foncière qui serait due si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée à la suite des travaux, et le montant des taxes qui est effectivement dû, tenant compte de l'augmentation de la valeur résultant des travaux;
- c) Le certificat de réévaluation émis par l'évaluateur responsable de la confection du rôle d'évaluation de la municipalité servira à établir la date de référence pour l'application du crédit de taxes.

ARTICLE 5. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE.

Le crédit de taxes foncières continue de s'appliquer même s'il y a changement de propriétaire pendant la période visée par le programme de revitalisation, et ce, en effectuant les répartitions nécessaires au moment de la transaction immobilière.

ARTICLE 6. OCTROI DU CRÉDIT.

La Municipalité du Village de Massueville accorde le crédit de taxes foncières si toutes les conditions énumérées aux articles 2 et 3 sont satisfaisantes.

ARTICLE 7. APPLICATION DU CRÉDIT

Le crédit de taxes foncières est imputé, pour l'exercice financier visé, à toute taxe foncière générale, excluant les taxes d'amélioration locales, les compensations ou taxes de services ainsi que toutes les taxes spéciales.

ARTICLE 8. CONTESTATION DE LA MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

Lorsque l'augmentation de la valeur de l'immeuble résultant des travaux est contestée, le crédit de taxes foncières est différé au moment où une décision finale est rendue à l'égard de cette contestation.

Adopté à l'unanimité

9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – mai 2018 (c. c. 1103-110)

Le rapport du mois de mai 2018 est déposé au Conseil.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - mai 2018 (c.c. | 103-110)

Le rapport du mois de mai 2018 est déposé au Conseil.

Rés. 2018-06-077 **10.2 Offre de services professionnels d'Enviro5 pour le nettoyage, l'alésage et l'inspection d'une conduite** (c.c. | 706-123)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER Enviro5 pour réaliser le nettoyage, l'alésage et l'inspection de la conduite obstruée devant le 645, rue Royale, au montant de 2 015 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, un montant de 2 015 \$ plus les taxes est disponible au poste budgétaire « Entretien et réparation infrastructures » (02-415-00-521-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-06-078 **10.3 Formulaire d'engagement et frais de déplacement du réseau Télébec** (c.c. | 4.2.5/09)

CONSIDÉRANT QU'À la suite du déplacement de poteaux d'Hydro-Québec sur les rues de Varennes et Cartier, le réseau de Télébec devra également être déplacé sur les nouveaux poteaux;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement du réseau de Télébec engage des coûts supplémentaires de 5 646.13 \$ taxes incluses ainsi que la signature d'un engagement avant le début des travaux;

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée à France St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, de signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville la demande de consentement et l'acceptation des coûts pour le déplacement du réseau de Télébec, Société en commandite, afin de terminer les travaux sur la rue de Varennes.

Montant disponible au règlement d'emprunt 460-18.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-06-079 **10.4 Frais d'analyse et frais de déplacement du réseau de Cablevision du Nord du Québec** (c.c. | 4.2.5/09)

CONSIDÉRANT QU'À la suite du déplacement de poteaux d'Hydro-Québec sur les rues de Varennes et Cartier, le réseau de Cablevision du Nord du Québec devra également être déplacé sur les nouveaux poteaux;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement du réseau engage des coûts supplémentaires soit 684.10 \$ pour les frais d'analyse et de 2 320.89 \$ pour les travaux, pour un total de 3 004.99 \$ taxes incluses;

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée à France St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, de signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville la demande de consentement et l'acceptation des coûts pour le déplacement du réseau du câble de Cablevison du Nord, afin de terminer les travaux sur la rue de Varennes.

Montant disponible au règlement d'emprunt 460-18.

Adopté à l'unanimité

10.5 Offre de services professionnels pour a planification des interventions – Programme triennal 2019-2021 (c. |xxx)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2018-06-080 **10.6 Offre de services pour refaire la toiture à l'usine d'épuration des eaux usées**
(c.c. |403-152)

Les membres du Conseil prennent connaissance des deux (2) offres de services reçues pour refaire la toiture à l'usine d'épuration des eaux usées, soit :

Construction Guy Forcier pour 10 433.98 \$ taxes en sus
Construction Chamberland pour 11 681.00 \$ taxes en sus

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Construction Guy Forcier (9147-9303 Québec inc.) pour refaire la toiture à l'usine d'opération des eaux usées.

Afin de donner application à cette résolution, le montant est disponible au poste budgétaire « *Surplus réservés - usine d'épuration des eaux* » (59-159-10).

Adopté à l'unanimité

11. ADMINISTRATION

Rés. 2018-06-081 **11.1 Présentation des comptes à payer du mois de mai 2018**
(c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 31 mai 2018.
Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 juin 2018**

3558

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 mai 2018.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 59 058.47 \$

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

NO CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
C1800116	Les Éditions juridiques FD inc. (permis construction, rénos et arbres)	245.43
C1800117	Fabrique de St-Aimé et Massueville (loyer juin 2018)	270.00
C1800118	Fonds de l'information sur le territoire (droits mutation avril 2018).....	12.00
C1800119	G.A.D. Brouillard inc. (dénéigement mai 2018)	6 710.69
C1800120	M.R.C. de Pierre-De Saurel (quote-part déchets mai 2018).....	2 775.95
C1800121	R.A.R.C. (crédit consom. 1 déc. au 3 avril, conso. avril 2018. entrée d'eau)	1 245.45
C1800122	R.I.P.I. (quote-part mai 2018)	4 998.24
C1800123	Biophare (aide financière 2018, 50 ans de Gloire- 8 élèves)	80.00
C1800124	Garage JF Tétreault inc. (pneus d'été camion, bougies pour tracteur)	44.39
C1800125	Comité des fêtes de la St-Jean (aide financière 2018).....	100.00
C1800126	Pavage 132 - 9254-8965 Québec inc. (asphaltage municipal).....	2 573.03
C1800127	La Capitale (assurance collective mai 2018).....	850.54
C1800128	Fournitures de bureau Denis inc. (calculatrice, porte-mine)	62.04
C1800129	Petite caisse (frais déplac. Yan formation Shawinigan, clés USB, cour. recom.)	230.20
C1800130	R.A.R.C. (plaque compteur d'eau 206 Bonsecours)	60.37
C1800131	Laboratoires Environex (analyses mensuelles - avril 2018)	267.66
C1800132	Marcel Fafard ing. (travaux rue Napoléon)	1 201.49
C1800133	Buropro Citation (lecture copieur au 25 mai 2018)	123.88
C1800134	Labo S.M. inc. (contrôle qualitatif matériaux rues Varennes & St-Nicolas)	6 046.89
C1800135	ADT Canada inc. (surveillance alarme juin à septembre 2018).....	58.46
C1800136	L. Arel inc. (travaux rue Napoléon-éboulement).....	12 638.69
C1800137	Les Entreprises Myrroy inc. (nettoyages des rues).....	1 057.77
C1800138	Les Entreprises D. Dufault (travaux rue Napoléon -éboulement)	1 276.22
C1800139	Produits chimiques CCC ltée (3000 litres d'alun)	1 946.76
C1800140	Les Entreprises BJB inc. (réparation lumière 282 St-Louis)	249.62
C1800141	Francis Lapointe-Lamoureux (location école mai 2018).....	120.00
C1800142	Hébert Marsolais inc. (audit et préparation états financiers 2017)	2 184.53
C1800143	Télébec S.E.C. (déplacement réseau rue Varennes et Cartier).....	5 646.13
C1800144	Dépanneur S.G. Bardier (essence camion, tracteur, piles et papier hyg.)	248.31
L1800058	Visa Desjardins (conversion PDF, journal mun. communiqué)	135.94
L1800059	Visa Desjardins - Yan (entretien tondeuse).....	58.99
L1800060	Hydro-Québec (éclairage public -30 avril 2018).....	515.64
L1800061	Télébec (téléphone bureau- 10 mai 2018)	233.12
L1800062	Télébec (téléphone usine- 10 mai 2018).....	93.07
L1800063	Télus (cellulaires : 18 mai au 17 juin 2018).....	232.18
L1800064	Fondaction (cotisations REER-mai 2018)	360.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 juin 2018

3559

L1800065	Ministre du Revenu du Québec (remises - mai 2018)	2 868.71
L1800066	Receveur général du Canada (remises - mai 2018)	1 036.08
L1800067	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER- mai 2018)	200.00

Total : **59 058.47 \$**

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-06-082 **11.2 Offre de services pour l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018** (c. c. | 114-300 & 201-120)

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de service de la firme comptable Hébert Marsolais pour la révision et la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, pour un montant de 9 150 \$ plus les taxes applicables;

Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de la firme Hébert Marsolais inc.

Afin de donner application à cette résolution, ce montant sera prévu au budget 2019 au poste budgétaire « *Comptabilité et vérification* » (02-130-00-413-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-06-083 **11.3 Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)** (c.c. | 112-130)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER Richard Gauthier, René Lalancette, Denis Marion et Louis Fillion à assister au congrès annuel 2018 de la FQM, qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

Il est entendu que les frais engagés qui ne sont pas couverts par l'inscription au congrès annuel seront acquittés sur présentation des pièces justificatives.

Afin de donner application à cette résolution, les montants sont disponibles au poste budgétaire « *Frais de déplacement et représentation* » (02-110-00-346-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-06-084 **11.4 Demande d'autorisation de passage pour l'évènement cycliste le Tour CIBC - Charles-Bruneau** (c.c. | 114-250)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 4 juin 2018

3560

D'AUTORISER la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC), qui est responsable de la gestion du TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU, à traverser le territoire de Massueville le vendredi 6 juillet prochain, à l'occasion de l'évènement cycliste organisé au profit de la Fondation Charles-Bruneau.

Adopté à l'unanimité

12. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

13. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

14. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés.2018-06-085

15. Clôture de la séance

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h30.

Adopté à l'unanimité

Denis Marion
Maire

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière